

## **Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 18 Janvier 2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit Janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude AUVINET.

Date de convocation : 12 Janvier 2018

**PRÉSENTS** : AUVINET Jean Claude, MERLET Serge, FORTIN Christophe, GROLLEAU Magalie, BENIT Julien, BRIENS Guillaume, COULAIS Jérôme, DASSOT Maryline, MAUME Simone, PUAUD Hélène, RENOU Paule, TETRAULT Maryse

**EXCUSÉS** : GAUTRON Julien, PROUX Manuel, SOULARD Anne-Lise,

Secrétaire de séance : PUAUD Hélène

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Au cours de sa séance du 18 Janvier 2018, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Madame Hélène PUAUD,
- approuvé le compte rendu de la réunion du 12 Décembre 2017.

### **1. Politiques contractuelles – Contrat Vendée Territoires**

- **Approbation du contrat Vendée Territoires Sud Vendée Littoral**
- **Autorisation de signature donnée au Maire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- D'APPROUVER le contrat Vendée Territoires Sud Vendée Littoral à intervenir entre la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, l'ensemble des 44 communes du territoire et le Conseil Départemental de la Vendée ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes les pièces relatives à ce contrat ;

### **2. Construction d'une école et d'un accueil périscolaire :**

- **Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et/ou du FSIL**

Le Conseil Municipal décide de reporter cette question après la conférence des Maires de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral qui doit avoir lieu le mardi 6 Février prochain au cours de laquelle Monsieur le Sous-Préfet doit intervenir au sujet des dotations de l'Etat liées au contrat de ruralité.

### **3. Mise à disposition d'un bâtiment industriel – ZA Champ Marotte :**

- **Autorisation de signature du Procès-verbal de mise à disposition**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- D'APPROUVER le contenu du procès-verbal de mise à disposition du bâtiment industriel situé ZA Champ Marotte appartenant à la commune de LA REORTHE à la Communauté de Communes, annexé à la délibération,
- D'AUTORISER Monsieur le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition sous réserve d'une délibération concordante du conseil municipal de la commune de LA REORTHE approuvant le contenu de celui-ci,

#### **4. Aménagement du temps scolaire à l'École publique des Deux Lays :**

##### **➤ Devenir des TAP à compter de la rentrée scolaire 2018/2019**

*VU le décret n° 2017-1108 du 27 Juin 2017,*

*Considérant le résultat du sondage fait auprès des parents,*

*Considérant la décision du Conseil Municipal de Saint Juire Champgillon,*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et une abstention, décide :

- de solliciter la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire auprès de l'Inspectrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN),
- d'approuver la nouvelle organisation envisagée à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 comme suit :  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12 h et de 13h30 à 16h15,  
soit 4 journées de 6 heures
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### **5. Transport scolaire des écoles maternelles et primaires :**

##### **➤ Convention de délégation de compétences aux autorités organisatrices de second rang de Vendée à passer avec la Région**

Afin d'assurer la continuité du transport scolaire des élèves de maternelle et primaire dans le cadre du RPI, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de délégation de compétences de la Région aux autorités organisatrices de second rang de Vendée,
- d'autoriser le Maire à signer cette convention.

#### **6. École publique des Deux Lays :**

##### **➤ Demande de subvention dans le cadre d'un projet de classe de découverte en Février 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le principe d'une participation financière de 35 € par élève et par année scolaire (minimum de 2 jours de voyage) pour tout voyage pédagogique organisé par les écoles de la Réorthe.

#### **7. Fixation des tarifs de location des salles communales à compter du 1<sup>er</sup> Février 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer ainsi qu'il suit les tarifs de location de la Salle Clemenceau à compter du 1<sup>er</sup> Février 2018 :

| <b>SALLE CLEMENCEAU</b>  | <b>Domicilié<br/>commune</b> | <b>Hors<br/>commune</b> |
|--|------------------------------|-------------------------|
| Mariage  | 230 €                        | 300 €                   |
| Buffet campagnard, Banquet, Repas de famille (y compris pique-nique)           | 120 €                        | 180 €                   |
| Vin d'honneur, Concours de belote, loto, Lendemain de mariage ou rassemblement | 80 €                         | 120 €                   |
| Exposition avec vente  | 150 €                        | 200 €                   |
| Manifestations culturelles   | 60 €                         | 110 €                   |
| Assemblée générale suivie d'un repas   | 70 €                         | 170 €                   |
| Assemblée générale   | Gratuit                      | 110 €                   |
| Spectacles pour les écoles   | Gratuit                      |                         |

- qu'une réduction de 30 % sera appliquée sur les tarifs ci-dessus aux associations de la commune,
- de fixer ainsi qu'il suit les tarifs de la Salle de la Mairie à compter du 1<sup>er</sup> Février 2018 :

| <b>SALLE DE LA MAIRIE</b> | <b>Domicilié<br/>commune</b> | <b>Hors<br/>commune</b> |
|---------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Vin d'honneur             | 45 €                         | 70 €                    |
| Buffet froid              | 70 €                         | 95 €                    |
| Réunion après obsèques    | Gratuit                      | Gratuit                 |

- de fixer ainsi qu'il suit les tarifs du chauffage pour toute location à compter du 1<sup>er</sup> Février 2018 :
  - ✓ 20 € pour la Salle de la Mairie,
  - ✓ 45 € pour la Salle Clemenceau (tarif unique sur location de 2 jours).

## 8. Demandes de subventions des associations pour 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'attribuer les subventions suivantes et de les inscrire au Budget Primitif 2018 :
  - ✓ Article 657362 – Subvention de fonctionnement au CCAS :
    - Au CCAS de la commune 1 750.00 €
  - ✓ Article 6574 – Subventions aux Associations :
    - Foyer des jeunes de la Commune 500.00 €
    - Association « Le souvenir Vendéen de Clemenceau » 50.00 €
    - OCE Vendée (Subvention achat de livres) 250.00 €

## 9. Demande de subvention exceptionnelle du Cinéma le Tigre à Sainte Hermine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer au Cinéma le Tigre de Sainte Hermine une aide exceptionnelle de 1 € / habitant, à savoir 1 122 € (population totale en vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier 2018).

## 10. Participation du Club de Foot aux dépenses d'eau du Stade

La commune ne possédant pas tous les éléments pour délibérer, cette question est reportée lors d'un prochain Conseil Municipal.

## 11. Création d'un budget annexe Lotissement « Le Pâtis de la Charbonnière » à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « le Pâtis de la Charbonnière »,
- d'assujettir ce budget à la TVA,
- de donner l'autorisation au Maire pour signer tous les documents nécessaires.

## 12. Décision modificative n° 2 au Budget Principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la décision modificative n° 2 au Budget Principal (Exercice 2017) :  
DECISION MODIFICATIVE N° 2

| Désignation  | Dépenses              |                         | Recettes              |                         |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|  | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>  |                       |                         |                       |                         |
| D-023 : Virement à la section d'investissement                             | 0.00 €                | 167 000.00 €            | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 023 : Virement à la section</b>                                 | <b>0.00 €</b>         | <b>167 000.00 €</b>     | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| R-73211 : Attribution de compensation                                      | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 75 000.00 €             |
| R-73224 : Fonds départemental des DMTO pour les communes de - de 5 000 hab | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 72 000.00 €             |
| <b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>  | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>147 000.00 €</b>     |
| R-752 : Revenus des immeubles  | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 20 000.00 €             |
| <b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>                    | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>20 000.00 €</b>      |
| <b>Total FONCTIONNEMENT</b>  | <b>0.00 €</b>         | <b>167 000.00 €</b>     | <b>0.00 €</b>         | <b>167 000.00 €</b>     |
| <b>INVESTISSEMENT</b>  |                       |                         |                       |                         |
| R-021 : Virement de la section de fonctionnement                           | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 167 000.00 €            |
| <b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>              | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>167 000.00 €</b>     |
| R-1641 : Emprunts en euros   | 0.00 €                | 0.00 €                  | 167 000.00 €          | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>                          | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>167 000.00 €</b>   | <b>0.00 €</b>           |
| <b>Total INVESTISSEMENT</b>  | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>167 000.00 €</b>   | <b>167 000.00 €</b>     |
| <b>Total Général</b>   |                       | <b>167 000.00 €</b>     |                       | <b>167 000.00 €</b>     |

## 13. Ouverture des crédits au quart des inscriptions budgétaires 2017 sur les comptes 20, 21 et 23

*Vu l'Article L612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

Le Conseil Municipal a accepté l'ouverture anticipée de crédits au Budget Principal au titre de la procédure de l'Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation maximale d'ouverture de crédits étant déterminée comme suit :

- Crédits inscrits au budget 2017 - **chapitre 20** : 95 654 euros  
soit un montant de 23 913.50 € représentant un quart des crédits
- Crédits inscrits au budget 2017 - **chapitre 21** : 419 042 euros  
soit un montant de 104 760.50 € représentant un quart des crédits
- Crédits inscrits au budget 2017 - **chapitre 23** : 618 920 euros  
soit un montant de 154 730 € représentant un quart des crédits

#### **14. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire**

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés et l'exercice du droit de préemption.

Fait à la Réorthe, le 24 Janvier 2018

Le Maire, **Jean-Claude AUVINET**

